
Nombre de membres**Séance du lundi 30 mai 2022****en exercice:** 10

L'an deux mille vingt-deux et le trente mai l'assemblée régulièrement convoqué le 23 mai 2022, s'est réuni sous la présidence de Dominique DUCHESNE

Présents : 10

Sont présents: Dominique DUCHESNE, Thierry BARBARY, Ludivine HURAND, Hervé BOULMÉ, Fabrice DIDON, Patrick JOLLY, Patrice COLSON, Xavier TONDU, Muriel ROUGERIE, Ludivine AMADO

Votants: 10**Représentés:****Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Fabrice DIDON

La séance démarre avec la présentation du projet de chèvrerie par Madame Lisa PLANSON.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération concernant "le service "RGPD" du Syndicat Intercommunal AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données" est annulée car le Syndicat Intercommunal AGEDI a informé par mail qu'il n'était pas nécessaire de refaire délibérer le Conseil Municipal car la collectivité avait déjà pris une délibération d'adhésion.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération concernant le "Projet du périmètre du futur SAGE "Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux" est annulée car il n'y a pas lieu de délibérer sur ce projet.

RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE - DE 2022 09

Sur proposition de Madame le Maire et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de réviser les tarifs de location de la salle polyvalente pour les habitants de MARCILLY, à compter du 7 juin 2022.

- | | | |
|------------------------------|--------------|----------------|
| • Location vin d'honneur | Tarif unique | 100.00€ |
| • Location 1ère réception | Tarif unique | 400.00€ |
| • 2ème location dans l'année | Tarif unique | 550.00€ |

(dans les 12 mois suivants la 1ère réception)

50% du montant de la location à la réservation et solde à la remise des clés.
Une caution de 500.00€ sera demandée.

Le tarif pour les locations extérieures reste inchangé :

- | | | |
|-------------------------------|--------------|----------------|
| • Location pour une réception | Tarif unique | 900.00€ |
|-------------------------------|--------------|----------------|

50% du montant de la location à la réservation et solde à la remise des clés.
Une caution de 900.00€ sera demandée.

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES SACPA - DE 2022 10

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le marché avec la SACPA (fourrière animale) arrive à échéance le 30 juin prochain et qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de ce marché, elle donne lecture du marché de prestations de services et précise le coût de la prestation annuelle qui est calculé en fonction du nombre d'habitants de la commune et qui s'élève à 396,40 € HT.

Le présent marché est conclu pour une période d'un an à compter du 01 juillet 2022 et pourra ensuite être reconduit tacitement 3 fois sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le renouvellement du marché avec la SACPA et autorise Madame le Maire à signer le marché de prestations de services.

MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SDESM PAR ADHÉSION DES COMMUNES DE NANTEUIL-LES-MEAUX ET TRILBARDOU - DE 2022 11

Vu la délibération n°2022-08 du comité syndical du 16 mars 2022 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Nanteuil-les-Meaux ;

Vu la délibération n°2022-27 du comité syndical du 6 avril 2022 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Trilbardou ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Nanteuil-les-Meaux et Trilbardou ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE l'adhésion des communes de Nanteuil-les-Meaux et Trilbardou au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter-préfectoral, l'adhésion précitée.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LES SERVICES SIG ET LA MISE EN COMMUN DES DONNÉES ET DES RESSOURCES DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE - DE 2022 12

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/DRCL/BLI/n°5 du 03 février 2022 portant modifications des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine et Marne (SDESM);

Vu la délibération n° 2022-28 du comité syndical du SDESM du 06 avril 2022 ;

Considérant que la commune de Marcilly est membre du SDESM ;

Considérant que le SDESM propose à ses membres le bénéfice d'un Système d'information géographique (SIG) ;

Considérant que la commune de Marcilly souhaite bénéficier de ce système d'information géographique ;

Considérant la convention-cadre proposée par le SDESM pour l'accès à ce service, et notamment ses dispositions financières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la convention-cadre annexée à la présente délibération, ainsi que ses annexes
- AUTORISE le maire à compléter et signer cette convention
- AUTORISE le maire à prendre tout acte ou mesure nécessaire à l'exécution de cette convention.

INFORMATIONS DIVERSES

Informations sur le Contrat Rural : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DEBAS du Cabinet GREUZAT est parti en retraite et que Monsieur RUYSSSEN prend le relais sur le Contrat Rural de la commune. Il va faire 3 devis concernant le 1er projet qui est la création d'un terrain multisports et reviendra pour les présenter.

Informations sur TISSECO "Collecte textile" : Monsieur Fabrice DIDON, 2ème adjoint, présente TISSECO qui est une association solidaire pour les plus démunis. La mise en place de leur boîte à vêtements est une démarche gratuite. C'est une association qui récupère le maximum de vêtements et de chaussures. L'association viendra ramasser à la demande ce qui permettra de se rendre compte du flux. Ils font également des ateliers de coutures. Il y a environ 800 boîtes en Ile-de-France et ce service peut être arrêté à tout moment sur simple demande.

Informations sur ECOTEXTILE : Madame Ludivine HURAND, 1ère adjointe, présente ECOTEXTILE qui est lié à Covaltri, c'est une boîte à vêtements qui est mise en place gratuitement, les vêtements usagers sont réemployés par les associations, valorisation de la matière en les transformant en chiffon et recyclé pour les garages automobiles. Environ 80 personnes en situation précaire sont embauchés en CDD. Il y a environ 1500 boîtes en Ile-de-France, elles sont sécurisées et des capteurs sont mis en place pour informer la centrale afin de venir la vider et ce service peut être arrêté à tout moment sur simple demande.

Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de TISSECO.

QUESTIONS DIVERSES

Bureau de vote : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les prochaines élections législatives se dérouleront **les 12 et 19 juin 2022, de 8h à 18h**. Afin de tenir le bureau de vote de la commune, Madame le Maire invite les conseillers municipaux à s'inscrire sur les différents créneaux horaires, jusqu'au dépouillement des bulletins. Le détail récapitulatif sera transmis par la suite.

Chemin Rural : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le trou va être bouché définitivement car depuis le 1er avril des poubelles pour les déchets verts ont été mise en place par Covaltri. Une demande va être faite auprès de la CCPO afin de venir broyer une dernière fois.

Radars : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été faite auprès de la Gendarmerie pour savoir si la pose d'un radar sur la commune est possible. Un courrier au Préfet va être transmis pour une demande de pose de radars dans la traversée de Marcilly et au carrefour de la RD 401 et la RD 38.

Église : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des dégradations sur l'église ont été constatées avec notamment des tuiles cassées au niveau du Choeur ainsi que le vitrail. Une déclaration auprès de Groupama a été effectuée, des devis ont été demandés et sont dans l'attente et une franchise sera à payer par la commune.

Champs : Monsieur Patrice COLSON, conseiller municipal, informe l'assemblée que des traces de Quads ont été constaté dans les champs.

Stationnement : Monsieur Patrick JOLLY, 3ème adjoint, demande de tracer des places de parking, côté rue de Louvin et rue du Moulin, situées devant l'église.

Dépôts sauvages : Monsieur Patrick JOLLY, 3ème adjoint, demandes'il y a des nouvelles de la gendarmerie concernant l'enlèvement de la caravane qui a été brûlée.

Méthaniseur : Madame le Maire informe qu'un courrier a été transmis pour demander une redevance d'occupation du domaine public suite aux travaux qui ont été effectués sur la commune. Elle propose également au Conseil Municipal une visite du site du méthaniseur.

La séance est levée à 21h55